

Guide pour remplir les feuilles horaires et d'indemnités de stage

Vous trouverez dans ce guide trois exemples de situation avec les feuilles remplies. Vous référer à votre convention de stage dans votre portfolio ainsi qu'au règlement intérieur.

Situation numéro 1 :

Vous êtes étudiant en 2ème année de formation en soins infirmiers, pour une durée de 5 semaines, du 01/11/2021 au 03/12/2021.

Dans cette première situation, vous effectuez des journées de 7 heures en étant une semaine sur deux de matin puis d'après-midi.

Par exemple,

- Vous commencerez le lundi à 6h30, avec une pause de 30min à 11h30 pour une reprise de poste à 12h00 et une fin de journée à 14h00, totalisant donc 7h de travail et 30min de pause.

En suivant ce rythme, vous aurez donc fait 35h00 pour cette semaine, en horaire de matin.

- Ici, la semaine suivante vous serez d'après-midi sur des horaires de 13h30 à 21h avec une pause de 30min de 19h00 à 19h30, pour un total de 7h travail effectif.

En suivant ce rythme, vous aurez donc de nouveau fait 35h00, en horaire d'après-midi.

Cas particulier de retour à l'Institut de Formation (sortie de stage) et/ou de jour férié :

Le 11/11/2021 étant un jour férié, il n'est pas travaillé, vous serez donc chez vous, ce qui vous retire un aller-retour de votre feuille d'indemnité kilométrique.

Attention toutefois, cette journée est considérée comme travaillée et vous devrez donc écrire vos 7h journalier sur votre feuille d'indemnité kilométrique et d'horaire. Il en va de même pour la journée du SESA ou tout autre sortie de stage où vous devrez être présent toute la journée à l'Institut de Formation, le 15/11 dans notre situation d'exemple.

Voici donc à quoi devrait ressembler vos feuilles :

I.F.S.I. "LUCIEN FLOURY" - C.H.I.
2 RUE DES FINETS
stages.ifs-i-fas@chi-clermont.fr
60607 CLERMONT CEDEX
TEL : 0344775048

FEUILLE DE CONTROLE DES HEURES EFFECTUEES EN STAGE :

Du : 01/11/2021
Au : 03/12/2021

NOM ET PRENOM : Dupont Françoise

SERVICE :

Promotion : 2020/ Cycle : 1 ère Année

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		DIMANCHE		Total Semaine	
	Présence	Absence	Présence	Absence	Présence	Absence	Présence	Absence	Présence	Absence	Présence	Absence	Présence	Absence	Présence	Absence
Semaine N° 1 Du 01/11/2021 Au 07/11/2021	J 7h	h	J 7h	h	J 7h	h	J 7h	h	J 7h	h	J 0h	h	J 0h	h	35h	h
Signature élève / étudiant	9h-16h30		6h30-14h		6h30-14h		6h30-14h		6h30-14h							
Semaine N° 2 Du 08/11/2021 Au 14/11/2021	J 7h	h	J 7h	h	J 7h	h	J 7h	h	J 7h	h	J 0h	h	J 0h	h	35h	h
Signature élève / étudiant	13h30-21h		13h30-21h		13h30-21h		Féié		13h30-21h							
Semaine N° 3 Du 15/11/2021 Au 21/11/2021	J 7h	h	J 7h	h	J 7h	h	J 7h	h	J 7h	h	J 0h	h	J 0h	h	35h	h
Signature élève / étudiant	9h-17h (1h de pause)		6h30-14h		6h30-14h		6h30-14h		6h30-14h							
Semaine N° 4 Du 22/11/2021 Au 28/11/2021	J 7h	h	J 7h	h	J 7h	h	J 7h	h	J 7h	h	J 0h	h	J 0h	h	35h	h
Signature élève / étudiant	13h30-21h		13h30-21h		13h30-21h		13h30-21h		13h30-21h							
Semaine N° 5 Du 29/11/2021 Au 03/12/2021	J 7h	h	J 7h	h	J 7h	h	J 7h	h	J 7h	h	J 0h	h	J 0h	h	35h	h
Signature élève / étudiant	6h30-14h		6h30-14h		6h30-14h		6h30-14h		6h30-14h							

Total : 175h

NOMBRE D'HEURES THEORIQUES A EFFECTUER : 175 HEURES

-Durée hebdomadaire de travail : 35 H
Congé hebdomadaire : Samedi Dimanche
(Tout jour férié travaillé nécessite un congé compensatoire)
en cas d'absence, pour récupération, contacter l'I.F.S.I.

Ne pas oublier de faire signer et tamponner

L'élève ou l'étudiant	Cachet et signature du Responsable du service	Cachet, Visa et contrôle de l'Institut
DATE : 03/12/2021 Dupont	DATE :	DATE :

Document à remplir et à signer par le (ou la) Responsable du service

BL Scolarité ©1996-2016



**Demande d'indemnisation*
des frais de transport et des indemnités de stages
alloués par la Région Hauts-de-France**

Date de reprise des cours

*Document à rendre au plus tard48H..... après la reprise des cours

Date de demande : **06/12/2021**

Promotion professionnelle : Oui Non

NOM : Dupont	Nom de Jeune Fille : Boulanger	Prénom : Françoise
Promotion : 2020 / 2023	Stage du : 01/11/2021	au 03/12/2021
Ville du lieu de stage : Creil	Ville de résidence de l'étudiant durant le stage : Clermont	
Formation : Infirmier		Semestre concerné : 3
Lieu de stage : GHPSo service X		Département : 60 oise

En cas d'absence indiquer un "A"

Semaine	Nombre Aller-Retour	Heures de Présence	Heures d'absence	Observations
Semaine N°: 1 du 01 au 07/11/21	5	35h		
Semaine N°: 2 du 08 au 14/11/21	4	35h		Jour férié
Semaine N°: 3 du 15 au 21/11/21	4	35h		SESA le lundi 15/11 <i>mais déduire des allers-retours</i>
Semaine N°: 4 du 22 au 28/11/21	5	35h		
Semaine N°: 5 du 29 au 03/12/21	5	35h		
Semaine N°:				
Total	23	175	0	

Mode de transport utilisé : Transports en commun (joindre justificatifs originaux) 2 roues > 125 cm3 Vélototeur

Automobile : CV et moins 6 et 7 CV 8 CV et plus Recours Chauffeur Tiers Covoiturage en tant que chauffeur Covoiturage en tant que passager

Fait à **Clermont**, le **03/12/2021**

Signature du Stagiaire : **Dupont F** Nom et signature du Responsable de Stage : _____ Cachet du service : _____

Ne pas oublier de faire signer et tamponner

Cadre réservé à l'instruction par l'Institut

Indemnisation frais de déplacements		Indemnisation stages	
Coût d'un A/R hors transport en commun : €	Nombre d'heures de présence totales effectuées	Année de formation
Coût d'un A/R Transport en commun : €		
Distance prise en compte : Km	Indemnités par heure selon l'année de formation	Indemnités hebdomadaires
Coût d'un A/R : €		
Nombre d'A/R :	Coût total €
Coût total : €		

L1	36€/semaine soit 7,20€/jour soit 1,028€/heure
L2	46€/semaine soit 9,20€/jour soit 1,314€/heure
L3	60€/semaine soit 12€/jour soit 1,714€/heure

Signature Directeur : _____ Cachet de l'Institut : _____

Les étudiants salariés dont la formation est prise en charge par un employeur ou OPCA ne sont pas éligibles au versement d'indemnités de stage.
Toute fausse déclaration pourra donner lieu au remboursement des sommes indûment perçues.

Pour le CHI : merci de noter l'unité dans laquelle vous êtes dans la section *Lieu de stage*.

Situation numéro 2 (ne pas prendre en compte que le 11 novembre est un jour férié) :

Ce stage se déroulant sur 5 semaines, du 01/11/2021 au 03/12/2021, vous devrez effectuer 175h afin de pouvoir valider celui-ci.

Dans cet exemple, le service dans lequel vous vous trouvez est en 12h journalier. De votre côté vous avez donc des journées de 10h (cf. article 4 de la convention de stage, replit plus bas).

Ne pouvant pas légalement travailler au-delà de 40h par semaine, vous aurez forcément un jour de repos supplémentaire pendant la semaine.

Par exemple,

- Vous commencerez le lundi 01 dans une journée de 10h30, dont 30min de pause, pour une journée de 10h travaillés (les 30min étant déduites), cela donnerait ici un début de journée à 7h00 puis votre pause repas de 30min à 12h00, une reprise à 12h30 et une fin de journée à 17h30.
- Votre journée du mardi se déroulera de la même manière.
- Le mercredi est de repos.
- Le jeudi et vendredi mêmes horaires que lundi et mardi, pour un total de 40h de travail pour la semaine 1.

Les semaines suivantes

Pour ne pas dépasser 175h à la fin de votre stage, dans cet exemple vous ne travaillerez que trois jours la semaine suivante (semaine 2), pour un total de 30h. Vous effectuerez de nouveau 40h la semaine suivante (semaine 3), puis de nouveau 30h (semaine 4).

Pour finalement terminer votre stage sur une semaine de 35h (semaine 5), afin d'atteindre votre objectif de 175h sur 5 semaines.

En cas d'absence :

Supposons ici que vous êtes souffrant le week-end et ne pouvez pas venir travailler le lundi 08/11 :

- Vous contactez par mail le secrétariat de l'Institut de Formation, dans lequel vous écrirez la raison de votre absence, la durée de celle-ci et si vous la connaissez, la date de votre retour en stage.

- Il est **impératif** de prévenir par téléphone votre lieu de stage, **le plus rapidement possible** et de leur fournir les mêmes informations qu'à l'Institut de Formation.
- Vous devez envoyer ou déposer l'original de votre arrêt de travail à l'IF, il n'est pas recevable par mail.

Si par exemple :

Vous reprenez le mardi et que vous souhaitez rattraper votre journée d'absence. Vous imprimez la feuille de récupération de journée d'absence se trouvant sur la plateforme, que vous devrez remplir et faite **signer par votre maître de stage**. Cette feuille sera ensuite à transmettre avec le reste de vos feuilles, en retour de stage.

Pour rappel, il n'est pas obligatoire de rattraper une journée d'absence, dans la limite de 20% du temps de votre stage, cependant cela est recommandé.

Finalement, voici à quoi devrait ressembler vos feuilles :

I.F.S.I. "LUCIEN FLOURY" - C.H.I.
 2 RUE DES FINETS
 stages.ifs-iifas@chi-clermont.fr
 60607 CLERMONT CEDEX
 TEL : 0344775048

FEUILLE DE CONTROLE DES HEURES EFFECTUEES EN STAGE :

Du : 01/11/2021
 Au : 03/12/2021

NOM ET PRENOM : Dupont Française

SERVICE :

Promotion : 2020/ Cycle : 1 ère Année

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		DIMANCHE		Total Semaine		
	Présence	Absence	Présence	Absence	Présence	Absence	Présence	Absence	Présence	Absence	Présence	Absence	Présence	Absence	Présence	Absence	
Semaine N° 1 Du 01/11/2021 Au 07/11/2021	J 10 h h	10 h h	0 h h	10 h h	10 h h	0 h h	0 h h	40 h h	
	N h h h h h h h h h h h h h h h	
Signature élève / étudiant	7h - 17h30		7h - 17h30				7h - 17h30		7h - 17h30								
Semaine N° 2 Du 08/11/2021 Au 14/11/2021	J h	10 h h	10 h h	0 h h	10 h h	0 h h	0 h h	30 h h	
	N h h h h h h h h h h h h h h h	
Signature élève / étudiant	abs a jour		7h - 17h30		7h - 17h30 Récupération abs				7h - 17h30								
Semaine N° 3 Du 15/11/2021 Au 21/11/2021	J	10 h h	10 h h	0 h h	10 h h	10 h h	0 h h	0 h h	40 h h
	N h h h h h h h h h h h h h h h	
Signature élève / étudiant	7h - 17h30		7h - 17h30				7h - 17h30		7h - 17h30								
Semaine N° 4 Du 22/11/2021 Au 28/11/2021	J	10 h h	10 h h	0 h h	0 h h	10 h h	0 h h	0 h h	30 h h
	N h h h h h h h h h h h h h h h	
Signature élève / étudiant	7h - 17h30		7h - 17h30						7h - 17h30								
Semaine N° 5 Du 29/11/2021 Au 03/12/2021	J	10 h h	10 h h	0 h h	10 h h	5 h h	0 h h	0 h h	35 h h
	N h h h h h h h h h h h h h h h	
Signature élève / étudiant	7h - 17h30		7h - 17h30				7h - 17h30		7h - 12h								

Total : 175h

NOMBRE D'HEURES THEORIQUES A EFFECTUER : 175 HEURES

-Durée hebdomadaire de travail : 35 H
 Congé hebdomadaire : Samedi Dimanche
 (Tout jour férié travaillé nécessite un congé compensatoire)
 en cas d'absence, pour récupération, contacter l'I.F.S.I.

Ne pas oublier de faire signer et tamponner

L'élève ou l'étudiant	Cachet et signature du Responsable du service	Cachet, Visa et contrôle de l'Institut
DATE : 03/11/2021 Dupont F	DATE :	DATE :

Document à remplir et à signer par le (ou la) Responsable du service BL. Scolarité ©1996-2016



**Demande d'indemnisation*
des frais de transport et des indemnités de stages
alloués par la Région Hauts-de-France**

Date de reprise des cours

**Document à rendre au plus tard48H..... après la reprise des cours*

Date de demande : **06/12/2021**

Promotion professionnelle : Oui Non

NOM : Dumont	Nom de Jeune Fille : Boulanger	Prénom : Françoise
Promotion : 2020 / 2023	Stage du : 01/11/2021	au 03/12/2021
Ville du lieu de stage : Creil		Ville de résidence de l'étudiant durant le stage : Clermont
Formation : Infirmier		Semestre concerné : 3
Lieu de stage : GHPSO service X		Département : 60 oise

En cas d'absence indiquer un "A"

Semaine	Nombre Aller-Retour	Heures de Présence	Heures d'absence	Observations
Semaine N°: 1 du 01 au 07/11/21	4	40		
Semaine N°: 2 du 08 au 14/11/21	3	30	10	"A" le 8/11 rattrapé le 10/11
Semaine N°: 3 du 15 au 21/11/21	4	40		
Semaine N°: 4 du 22 au 28/11/21	3	30		
Semaine N°: 5 du 29 au 03/12/21	4	35		
Semaine N°:				
Total	18	175	10	

Mode de transport utilisé : Transports en commun (joindre justificatifs originaux) 2 roues > 125 cm³ Vélo/moteur

Automobile : 5 CV et moins 6 et 7 CV 8 CV et plus Recours Chauffeur Tiers Covoiturage en tant que chauffeur Covoiturage en tant que passager

Fait à **Clermont** le **08/12/2021**

Signature du Stagiaire : **Dumont F** Nom et signature du Responsable de Stage : **Ne pas oublier de faire signer et tamponner** Cachet du service :

Cadre réservé à l'instruction par l'Institut

Indemnisation frais de déplacements		Indemnisation stages	
Coût d'un A/R hors transport en commun : €	Nombre d'heures de présence totales effectuées	Année de formation
Coût d'un A/R Transport en commun : €		
Distance prise en compte : Km	Indemnités par heure selon l'année de formation	Indemnités hebdomadaires
Coût d'un A/R : €		
Nombre d'A/R :	Coût total €
Coût total : €	Signature Directeur	
		Cachet de l'Institut	

Les étudiants salariés dont la formation est prise en charge par un employeur ou OPCA ne sont pas éligibles au versement d'indemnités de stage.
Toute fausse déclaration pourra donner lieu au remboursement des sommes indûment perçues.



M^{me} BECU Sophie
Directrice IFSI/IFAS

**ATTESTATION DE RECUPERATION
DES HEURES D'ABSENCES EN STAGE**

Madame/Monsieur, Dupont Françoise..... Etudiant (e) en L 2 ou élève
AS à l'institut de formation « Lucien Flourey » à Clermont de l'Oise a été absent(e) sur la période
de stage suivante :

du 08/11/2021..... au 09/11/2021.....

L'étudiant(e)/élève a prévu de récupérer :

→ 1..... jour(s) soit 10..... Heures de formation en stage

La récupération s'effectue :

- en **journalière complète uniquement** et si impossible au vu de la spécificité du stage, l'étudiant/ élève demande l'autorisation préalable à la direction de l'institut avant de récupérer.
- sur des jours fériés ou des weekends (sauf le dernier week-end de stage).

De ce fait, l'étudiant/élève bénéficie d'un repos d'un jour par semaine et tous les 15 jours, de 2 jours de repos consécutifs qui comprend un dimanche.

Jour(s) de récupération(s)	
Date	Nombre d'heure(e)
<u>10/11/2021</u>	<u>10</u>

Nom et Signature de l'étudiant(e)/élève

Dupont F

Date,

Cachet et signature du maître de stage validant la ou les récupérations effectuées

L'étudiant / élève remet ce document rempli et validé au formateur de son suivi pédagogique dès le retour de stage pour faire valoir la récupération

Attention : Si la demande n'est pas signée et tamponnée par le maître de stage, la récupération ne sera pas prise en compte.

Situation numéro 3 (ne pas prendre en compte que le 11 novembre est un jour férié) : particularité des stages de nuit

Ce stage se déroulant sur 5 semaines, du 01/11/2021 au 03/12/2021, vous devrez effectuer 175h afin de pouvoir valider celui-ci.

Dans cet exemple, vous êtes en stage de nuit. Vous effectuez un stage en 10h. Votre premier jour, vous effectuez une journée avec des horaires de jour afin de découvrir le service.

Vous effectuez 17 nuits de stage pour un total de 175 heures pour 5 semaines (le nombre de nuit effectués dans le service est adapté suivant vos sorties de stage).

Attention toutefois, vous ne pouvez pas travailler le dernier vendredi du stage car la convention se termine à 23h59 donc vous ne serez pas couvert pour la nuit du samedi.

Il existe plusieurs roulements possibles. Voici plusieurs exemples de roulement de stage de nuit :

1) Roulement sans férié ni retour à l'IFSI pendant le stage :

Durée du stage : 175h de stage effectif

- 5 heures la 1ère journée
- 17 nuits de 10 heures

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Nombre d'heures
1 ^{ère} sem	5h de jour	RH	Nuit	Nuit	Nuit	RH	RH	35h
2 ^{ème} sem	Nuit	Nuit	RH	RH	Nuit	Nuit	Nuit	50h
3 ^{ème} sem	RH	RH	Nuit	Nuit	RH	RH	RH	20h
4 ^{ème} sem	Nuit	Nuit	RH	RH	Nuit	Nuit	Nuit	50h
5 ^{ème} sem	RH	RH	Nuit	Nuit	RH	RH	RH	20h
TOTAL								175h

2) Roulement si un jour férié ou un retour à l'IFSI pendant le stage :

Durée du stage : 175h - 7h = 168 h de stage effectif. Soit :

- 8 heures la 1^{ère} journée
- 16 nuits de 10 heures

Et 7 heures de jour férié ou de retour à l'IFSI.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Nombre d'heures
1 ^{ère} sem	8h de jour	RH	Nuit	Nuit	Nuit	RH	RH	38h
2 ^{ème} sem	Férié	Nuit	RH	RH	Nuit	Nuit	Nuit	47h
3 ^{ème} sem	RH	Nuit	Nuit	Nuit	RH	RH	RH	30h
4 ^{ème} sem	Nuit	Nuit	RH	RH	RH	Nuit	Nuit	40h
5 ^{ème} sem	RH	RH	Nuit	Nuit	RH	RH	RH	20h
TOTAL								175h

3) Roulement si deux jours fériés ou deux retours à l'IFSI pendant le stage :

Durée du stage : 175H - 14 heures = 161 heures de stage effectif. Soit :

- 16 nuits
- Inutile de faire l'heure qui manque

Et 14 heures de jour férié ou de retour à l'IFSI.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Nombre d'heures
1 ^{ère} sem	RH	RH	Nuit	Nuit	Nuit	RH	RH	30h
2 ^{ème} sem	Férié	Nuit	RH	RH	Nuit	Nuit	Nuit	47h
3 ^{ème} sem	RH	Nuit	Nuit	Nuit	RH	RH	RH	30h
4 ^{ème} sem	Nuit	Nuit	RH	Retour IFSI/8H	RH	Nuit	Nuit	48h
5 ^{ème} sem	RH	RH	Nuit	Nuit	RH	RH	RH	20h
TOTAL				175h				

4) Roulement si **trois jours fériés ou trois retours** à l'IFSI pendant le stage :

Durée du stage : 175H - 21 heures = 154 heures de stage effectif. Soit :

- 4 heures la première journée
- 15 nuits

Et 21 heures de jour férié ou de retour à l'IFSI.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Nombre d'heures
1 ^{ère} sem	4h de jour	RH	Nuit	Nuit	Nuit	RH	RH	34h
2 ^{ème} sem	Nuit	Nuit	RH	RH	Nuit	Nuit	Nuit	50h
3 ^{ème} sem	AFGSU	AFGSU	AFGSU	RH	RH	RH	RH	21h
4 ^{ème} sem	Nuit	Nuit	RH	RH	RH	Nuit	Nuit	40h
5 ^{ème} sem	RH	Nuit	Nuit	Nuit	RH	RH	RH	30h
TOTAL								175h

Pour toute autre prévision d'horaires qui ne feraient pas

Au total 175H pour 5 semaines ou 140H pour 4 semaines, l'étudiant se rapproche Mme Rosier / cadre supérieure / coordinatrice de stage

Afin d'adapter au mieux la durée du stage pour être conforme en terme de validation de celui-ci